

secondaires, et qui sont eux aussi en chômage. Nous dépensons de l'argent pour instruire des gens qui, en fin de compte, se retrouvent dans la même situation que les jeunes gens en chômage.

Malgré les sommes énormes que nous dépensons pour ces programmes—460 millions de dollars pour l'année 1970-1971—nous n'avons pu atteindre, en moyenne, que 5 p. 100 environ des chômeurs. L'an dernier, quelque 100.000 personnes ont suivi des cours de perfectionnement ou de formation de base, ou ont participé à d'autres aspects du programme. Il y a eu un terrible manque de coordination entre ces programmes et les besoins de la collectivité économique. Nous avons enseigné aux gens toutes sortes de métiers de base, mais ils s'aperçoivent qu'ils n'ont pas l'occasion d'utiliser leurs compétences, car on avait déjà, avant même que le programme ne débute, un excédent de main-d'œuvre dans ces catégories-là.

J'aimerais maintenant formuler une ou deux recommandations. Je sais que je perds mon temps. Je sais que c'est une cause perdue, et que mes recommandations vont tomber dans l'oubli. Elles vont figurer dans le hansard, et c'est gaspiller l'argent des contribuables que se donner même la peine de les imprimer.

Une voix: C'est vrai.

M. Lundrigan: Il me semble que nous devrions commencer par voir quels sont les éléments constitutifs de la main-d'œuvre canadienne. Dans ma province, il y a 5,000 adultes qui n'ont jamais fréquenté l'école. A quoi riment des cours de perfectionnement pour de telles personnes? Cela ne devrait-il pas nous inciter à mettre au point d'autres méthodes en vue d'intégrer ces gens dans la vie active? Je le répète, il s'agit de mettre les programmes actuels en harmonie avec les institutions sociales, les programmes de bien-être social et les prestations d'assurance-chômage.

C'est peut-être difficile à croire, mais quand, de nos jours, une personne jeune est admissible aux prestations d'assurance-chômage et n'a pas de travail, et qu'elle décide de fréquenter une école technique ou de suivre les cours d'une université en vue d'améliorer ses connaissances, elle cesse d'avoir droit aux prestations d'assurance-chômage du fait qu'elle n'est pas disponible pour exercer une activité en cas de besoin. Ainsi le veut une réglementation tâtilonne. Par contre, si cette jeune personne a touché des prestations et n'a pas travaillé pendant cinq ans, elle a droit à \$100 par semaine lorsqu'elle suit des cours de perfectionnement. Aujourd'hui même, j'ai eu la visite d'un jeune homme, un Canadien robuste à qui le travail ne fait pas peur. Après avoir touché des prestations d'assurance-chômage pendant deux semaines, il est allé suivre des cours à l'Université Carleton afin de parfaire ses connaissances. Alors qu'il suivait ces cours, on lui a adressé une note pour lui signifier qu'il devait rembourser le montant des prestations. Si j'avais été à sa place, je doute que ma réaction aurait été aussi paisible que la sienne.

Il faut trouver un meilleur système d'évaluation des besoins réels de main-d'œuvre au Canada. Est-il nécessaire de former des foules d'électriciens ou de plombiers pour découvrir que le marché du travail pour ces spécialités est saturé? Il faudrait réviser, je pense, l'exigence relative aux trois ans de travail. A l'heure actuelle, pour être admis dans une école de perfectionnement il faut prouver qu'on fait partie du marché du travail depuis trois ans. Cette exigence devrait être supprimée. Le ministre de la Main-d'œuvre a pris une initiative dans ce sens

[M. Lundrigan.]

lorsqu'il a annoncé l'établissement d'un programme de formation en cours d'emploi. En ce qui concerne ce type de formation, le ministre a dit qu'il était inutile d'exiger que l'employé ait passé trois ans dans la population active. La disposition actuelle est injuste envers un jeune qui est disposé à fréquenter une école de perfectionnement. Il y a aussi cette autre exigence selon laquelle celui qui reçoit ce genre de formation ne peut y consacrer plus de 52 semaines. Comme c'est absurde, si l'on songe qu'il y a probablement des milliers de Canadiens défavorisés de qui on exigera deux ans de formation avant de pouvoir entrer dans une école technique pour se perfectionner. Cette exigence s'applique probablement à ceux qui ont 30 ou 40 ans d'activité productive devant eux. Il faut éliminer cette exigence.

Encore une fois, il faudrait, je crois, trouver un moyen qui permette aux nouveaux apprentis de se faire une place plus facilement dans l'industrie. Combien de fois les députés n'ont-ils pas reçu des lettres de jeunes qui viennent de terminer leur formation professionnelle et qui ont obtenu un certificat de compétence en mécanique ou en entretien de chaudière, ou encore dans un autre métier, pour s'entendre dire au bureau de la main-d'œuvre qu'il leur faut aussi de l'expérience.

• (9.50 p.m.)

La plupart des pays européens ont des régimes qui permettent aux gouvernements, grâce à divers genres de stimulants, d'encourager l'industrie à subventionner pour une année ou deux les premiers emplois des jeunes apprentis. Le gouvernement canadien devrait y songer. Nos jeunes trouvent absolument frustrant de quitter les centres de formation entre 18 et 25 ans, pleins de force et de vitalité, après avoir entendu leurs professeurs à partir de la maternelle leur vanter les vertus de l'instruction, pour découvrir qu'après toutes ces années de formation ils ne peuvent se trouver un emploi au Canada.

Je vois que vous voulez me dire que mon temps de parole est expiré, monsieur l'Orateur, et je termine sur la question abordée par le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander) dans ses propos sur la propriété. Il y a à ce sujet un aspect fondamental que le gouvernement semble ignorer. La meilleure façon d'aider actuellement les indigents au Canada—je ne parle pas des boiteux, des invalides, des aveugles ou des vieillards qui ont besoin d'un meilleur régime social, mais des Canadiens en pleine vigueur, dont 447,000 sont en chômage—reste d'amorcer la reprise de l'économie.

Le présent gouvernement est au pouvoir depuis trois ans et demi et préconise une juste société et la suppression des disparités régionales. Il doit y avoir moyen de donner du travail aux chômeurs. Rien ne peut remplacer le mode de vie d'un homme qui se lève le matin, monte dans son véhicule, que ce soit un camion à benne, une camionnette d'une demi-tonne ou un modèle de 1947, qui possède une petite maison et un terrain, qui fait une bonne journée de travail et rapporte son chèque de paie à la maison à la fin de la semaine. C'est cela la vie.

Il n'est pas bon pour le Canada, ni pour aucun autre pays, de devoir payer ses citoyens par chèque du gouvernement. L'essentiel de la vie, c'est que le gouvernement fournisse aux gens la possibilité de travailler et d'aider leur famille, la collectivité, le pays, l'humanité et la société. Voilà ce que ne comprennent pas mes honorables amis à ma gauche. Un d'entre eux dépense largement et touche une pension de vieillesse depuis deux ans, mais je n'ai pas encore entendu un de ses collègues ou lui-même